

Département de la Manche
Mairie
50200 NICORPS

Tél : 02.33.19.15.46
mairienicorps@orange.fr

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
(Art. L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de Nicorps se réunira le :

JEUDI 10 SEPTEMBRE 2020

A 20 H 30

à la Mairie

Ordre du jour

- 1- Désignation du secrétaire de séance,
- 2- Approbation du procès-verbal du 30 juillet 2020,
- 3- Désignation des participants aux commissions communautaires de Coutances Mer et Bocage,
- 4- Désignation des représentants au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
- 5- Vote des subventions 2020,
- 6- Questions diverses

Fait à Nicorps, le 03 septembre 2020
Le Maire, Yves LEMOUTON

